

Saint Corneille, le 14 juin 2023



A l'attention des Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription de votre enfant au **restaurant scolaire** pour la rentrée 2023/2024.

Ci-dessous l'ensemble des éléments constituant ce dossier d'inscription :

- La fiche famille ; ce document est à vérifier et à compléter si nécessaire (en rouge)
- ~~La fiche individuelle~~ ; ce document est à vérifier et à compléter si nécessaire (en rouge)
- La fiche inscription au restaurant scolaire
- La fiche sanitaire de liaison, la fiche autorisations ; ces documents sont à vérifier et modifier si nécessaire
- Le règlement intérieur du restaurant scolaire à conserver

Ces documents administratifs sont à remettre **IMPERATIVEMENT** à la mairie de Saint- Corneille **avant le 15/07/2023**.

Comptant sur votre collaboration pour remettre l'ensemble des documents dans les meilleurs délais,

Bien cordialement.

Malika PLANCHE  
Adjointe au Maire  
Déléguée à la vie scolaire

Adresse : Place de l'Église - 72460 SAINT CORNEILLE

Heures d'ouverture de la mairie : Lundi, mardi & jeudi : de 8h30 à 12h15 & de 15h à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 12h15

Vendredi : de 8h30 à 12h15 & de 15h à 17h30

☎ 02.43.27.51.53

courriel : [mairie@st-corneille.fr](mailto:mairie@st-corneille.fr)

## Fiche Famille

### MAIRIE

Famille			
Civilité :	Téléphone :		
Adresse :	Sur liste rouge : <input type="checkbox"/>		
	E-mail :		
	Saisie le :	Entrée le :	Sortie le :

Parents	
Parent 1	Parent 2
Civilité :	Civilité :
Nom :	Nom :
Prenom :	Prenom :
Adresse	Adresse
Email	Email
Téléphone : Poste :	Téléphone : Poste :
Portable :	Portable :
Situation familiale :	Situation familiale :
Je reconnais avoir pris connaissance des règlements intérieurs :	
<input type="checkbox"/> Restaurant scolaire	

Composition familiale				
Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Age

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la structure et m'engage à le respecter.

*Signature*

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations transmises.

Pour exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande auprès du Maire de Saint Corneille.

Saint-Corneille, le 7 juin 2023

Information à destination des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer de l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

En effet, depuis plus d'un an, l'ensemble des acteurs de la restauration collective doivent faire face à une flambée des prix entraînant un impact important sur le coût de fabrication des repas.

L'entreprise CONVIVIO, prestataire pour le restaurant scolaire de Saint-Corneille nous a alertés dès la fin de l'année 2022 sur ses difficultés dues à l'augmentation du coût des denrées alimentaires ainsi que de toutes ses charges de fonctionnement (électricité, eau, gaz, transport, équipement des cuisines centrales...).

Ces éléments liés au contexte économique ont entraîné une revalorisation exceptionnelle des tarifs des repas de 9% au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Cette augmentation a été absorbée par le budget communal afin de ne pas impacter les familles en cours d'année scolaire.

Puis, dans le cadre de la révision annuelle du marché, l'entreprise CONVIVIO nous a communiqué, fin mai, le tarif des repas pour la nouvelle année scolaire. Une nouvelle hausse de 7,47% est à ajouter sur les tarifs des repas applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal s'est réuni le 6 juin dernier et, après délibération, a pris la décision d'augmenter les tarifs en incluant ces deux hausses successives, soit pour la rentrée de septembre 2023, un tarif fixé à 4,98€ pour les repas maternelles et 5,04€ pour les repas primaires (soit une refacturation aux familles des prix payés à l'entreprise CONVIVIO pour cette prestation).

Il est à noter que la commune prend à sa charge la totalité des coûts de fonctionnement du restaurant scolaire : charges de personnel sur le temps méridien ainsi que les charges de structure (gaz, l'eau, l'électricité, l'entretien des locaux...).

Vous souhaitant une bonne réception de ces éléments d'informations.

Bien cordialement,



Malika PLANCHE

Adjointe au Maire

Déléguée à la vie scolaire



Année scolaire 2023-2024



Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Mangera le jour de la rentrée :  oui

non

### INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Mon enfant mangera au restaurant scolaire :

occasionnellement

(indiquer les jours de présence la veille avant 8h45 et le vendredi avant 8h45 pour le lundi)

régulièrement

Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi

Allergie(s) alimentaire(s) : (Merci de prévoir un P.A.I)

.....  
.....

**Note : Pour les enfants inscrits en Petite Section de Maternelle et les nouveaux arrivants en Maternelle, merci de joindre à ce dossier une photo d'identité de l'enfant.**

***Document à remettre à la mairie avant le 15 juillet 2023***





## FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2023-2024

NOM : .....

Garçon

PRENOM : .....

Fille

DATE DE NAISSANCE : .....

Cette fiche permet de recueillir des informations indispensables concernant votre enfant ;

**Nom et N° de téléphone du médecin traitant :**

.....  .....

1- **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

VACCINS	DATES DE DERNIERS RAPPELS
DT POLIO/ DTCP/DTCPhi	
ROR	
BCG	
HEPATITE B	
AUTRES (précisez)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

2- **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical ?  oui  non

Si oui, joindre l'ordonnance, les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) et une autorisation écrite des parents.

Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans ces documents.

**ALLERGIES :** ASTHME  oui  non

MEDICAMENTEUSE  oui  non

ALIMENTAIRE  oui  non

AUTRES .....

L'enfant est-il suivi par un allergologue ?  oui  non

Préciser le nom de l'allergologue : .....

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir : .....



## AUTORISATIONS (par enfant) pour l'année 2023/2024

Je soussigné :

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Nom et prénom de l'enfant : ..... classe : .....

Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Nom-Prénom	Téléphone	Lien de parenté

### Détail des autorisations

#### **J' autorise:**

oui  non Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe.

oui  non Le personnel à photographier ou filmer mon enfant dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif ou inhérent à la vie de l'établissement ou au bulletin communal.

oui  non Le personnel à administrer à mon enfant les éventuelles médications prescrites par notre médecin traitant et sur présentation de l'ordonnance.

oui  non L'équipe d'animation à prendre les mesures d'urgences en cas d'accident impliquant mon enfant. (SAMU, pompiers, hospitalisation, anesthésie).

oui  non Le personnel à transporter ou à faire transporter mon enfant dans les véhicules de l'établissement dans le cadre des sorties en groupe, dans le cadre des mercredis loisirs à Savigné l'Evêque.

Fait à Saint-Corneille, le

Signatures

